



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

Commission Développement économique

Glax, le 10 janvier 2005, 18h

Compte rendu

PRESENTS :

Pierre CHATELAIN	Abbévillers	Christian METHOT	Meslières
Jérôme GRIENENBERGER	Abbévillers	Jean-Marie LABRIET	Meslières
Jean-Paul BOUCHONNET	Autechaux-Roide	Roselyne VANNIER	Pierrefontaine les Blamont
Rémy POETE	Blamont	Michel BALIZET	Roches les Blamont
Didier PEPIOT	Blamont	Rémi LAPPRAND	Thulay
Michel FERNETTE	Ecurcey	Jean-Claude DUPUIS	Thulay
Michel REMOND	Glax	Marc LACOMBE	CCBL
Claude OCCIONI	Glax	Marie-Claude BOICHE	CCBL

EXCUSES :

Claude PERROT	Blamont	Guy SCHERRER	Bondeval
Michelle GEHANT	Blamont	Catherine MEUNIER	Pierrefontaine les Blamont
Sylviane DOUCELANCE	Bondeval		

Zone d'activités d'Abbévillers

Pierre CHATELAIN présente à la commission le cahier des charges préparé pour « l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une zone d'activités sur le secteur d'Abbévillers ». (Voir annexe).

Cette zone serait située à la limite du territoire d'Abbévillers en direction de la Suisse et pourrait s'étendre sur 7 Ha.

Pierre CHATELAIN rappelle qu'au départ il lui semblait judicieux d'installer une zone d'activités à cet endroit en raison de la proximité de la frontière, et que cela permettrait aux entreprises suisses de mettre un pied dans l'Union Européenne ; en fait l'existence de conventions entre la Suisse et l'Europe ainsi que la présence de zones d'activités mieux situées (par exemple Technoland), font que la situation géographique de cette zone n'est plus un atout au prime abord.

En relisant le cahier des charges, **Pierre CHATELAIN** évoque un accord éventuel entre la commune d'Abbévillers et la Communauté de communes avec des critères bien définis. Il souligne également que la mise en vente de la douane d'Abbévillers est à prendre en compte : l'achat de celle-ci par un particulier peut annuler la création d'une zone d'activités.

Jean-Claude DUPUIS demande s'il est possible de prévoir de subventionner une telle étude de faisabilité. **Marc LACOMBE** se charge d'étudier la question.

Rémi POËTE se renseigne quant à la possibilité de transformer la zone en lotissement : réponse négative en raison du POS.

Après correction ou précisions supplémentaires sur le cahier des charges, la commission décide qu'il sera présenté à la prochaine réunion de conseil communautaire pour approbation.

Centre de Glax

Michel REMOND fait le point sur la situation et informe la commission que la Fondation Arc-en-Ciel va estimer le prix de vente des bâtiments et terrains et fera procéder à la cession des mobiliers qui s'y trouvent encore.

La commission décide de visiter les bâtiments un samedi matin pour mieux évaluer le potentiel existant et éventuellement, prévoir une étude sur l'avenir possible de ce centre : maison « long séjour », centre pour ados.